



Travail à domicile sans rémunération?

Par **nanon15**, le **06/12/2008** à **13:50**

bonjour,
je suis thérapeute manuelle et en attendant de trouver un cabinet, j'exerce chez moi. Etant donné que ce n'est pas un local professionnel, je ne demande aucune rémunération mais souvent mes clients me donnent quand même quelques euros. Je ne suis pas encore déclarée à l'urssaf, est-ce que je risque quelque chose? de plus, je ne suis pas propriétaire de mon appartement est-ce que le propriétaire peut m'expulser ou réclamer des dommages et intérêts par exemple vu que j'exerce dans son appartement sans l'avoir prévenu?
merci de votre réponse

Par **gigi**, le **06/12/2008** à **15:03**

faut vite déclarée à l'URSSAF (vous travaillée en noir) et aussi mettre au courant le propriétaire. sinon vous risqué gros. L'inspection du travail et le propriétaire sur le dos ça sera pas drôle